Compte rendu de la séance du

Conseil Municipal du 21 septembre 2023

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du jeudi 15 juin 2023
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Signature de la convention pour la dématérialisation des actes
- Signature de la nouvelle convention d'adhésion aux services numériques du CDG46
- Adoption de la nomenclature budgétaire M57
- Modalités de gestion des amortissements M57
- Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau cimetière d'Escamps, analyse des offres et choix des entreprises

Présents : Mesdames, Messieurs, WALLE Annie, FOSTON Denise, FRAYSSE Damien, ESTIVAL René, ZIMRA Benjamin, DELHON Jérémie.

Absents excusés : Madame, Messieurs, GENETET Anne, HARDOUIN Jordan, ROUET Jacques (procuration à M. ESTIVAL René).

Secrétaire de séance : DELHON Jérémie

Approbation du PV du conseil municipal du 15 juin 2023

Aucune remarque : approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Madame le Maire propose Monsieur GOUZENNE Pierre comme référent déontologue aux élus de la commune d'Escamps.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité,** la désignation de Monsieur Gouzenne Pierre comme référent déontologue pour les élus de la commune d'Escamps.

Signature de la convention pour la dématérialisation des actes

Madame le Maire présente le projet d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, et demander l'autorisation de signature de la convention.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité,** de procéder à la dématérialisation des actes et donne son accord à Madame le Maire pour engager les démarches nécessaires.

Signature de la nouvelle convention d'adhésion aux services numériques du CDG46

Pour permettre la dématérialisation des actes, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des services numériques proposés par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions facultatives ; le but étant d'ajouter le service des dématérialisations des actes et l'utilisation du certificat électronique, de **bénéficier d'outils numériques et d'une assistance**.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, d'adhérer à la nouvelle convention aux services numériques et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Adoption de la nomenclature budgétaire M57

Madame le Maire expose que la nomenclature comptable en place à ce jour, la M14 doit basculer règlementairement à la M57 au 1er janvier 2024.

De fait, cette norme comptable s'appliquera au budget principal (budget de la commune).

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la mise en place de la nomenclature budgétaire M57.

Modalités de gestion des amortissements M57

Madame le Maire demande l'adoption des nouvelles modalités de gestion des amortissements en M57.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, d'adopter les durées d'amortissement mentionnées au tableau ci-dessus.

Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités et soumet l'offre de paiement PayFip proposée par la DGFIP

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, de mettre en place l'offre de paiement PayFip/Tipi.

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau cimetière d'Escamps, analyse des offres et choix des entreprises

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement intérieur du nouveau cimetière qui consiste en un aménagement funéraire, cinéraire et paysager, s'intégrant dans le patrimoine vernaculaire de la commune d'Escamps.

Après analyses et négociations, conformément au règlement de la consultation, Madame le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Pour le lot 1-Terrassement Gros Œuvres

L'entreprise Conduché-Hardouin pour un montant de 22 600€ HT.

Pour le lot 2-Aménagement funéraire et cinéraire :

L'entreprise Conduché-Hardouin pour un montant de 18 350€ HT.

Pour le lot 3-Aménagement paysager :

L'entreprise SARL Marion Espaces Verts pour un montant de 17 862€ HT.

Pour : 6	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, de retenir les offres ci-dessus proposées par Madame le Maire.

Clôture de la séance à 21h50.